collectivités locales

Les maires deux-sévriens préparent leur congrès

La 3e édition du Congrès des collectivités des Deux-Sèvres organisée par l'Association des maires 79 aura lieu le 6 juin au parc des expositions de Niort.

Bloc communal : quel bilan ? Quelles perspectives ? Telle est le thème retenu cette année par l'Association des maires des Deux-Sèvres (ADM 79). Pour la troisième année consécutive, elle organise le 6 juin prochain, son Congrès des collectivités des Deux-Sèvres. « *L'association attache beaucoup d'importance à cette manifestation. La thématique de cette édition correspond à la période de fin de mandat pour les maires. En marge de sa traditionnelle assemblée générale, l'ADM 79 a souhaité proposer cette année, deux tables rondes, un salon des partenaires, des ateliers participatifs et un concours des bulletins municipaux et communautaires* » détaille Léopold Moreau, président de l'ADM 79.

Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres ; Léopold Moreau, président de l'Association des maires des Deux-Sèvres et Alain Gabilly, vice-président du SIEDS, hier à la Maison du Département à Niort.

Quarante-neuf exposants

L'édition 2019, organisée en partenariat avec le Département, le groupe SIEDS et le centre de gestion de la fonction publique territoriale, réunira 49 exposants. Plusieurs secteurs seront représentés : aménagement, travaux publics, enfance, énergie, informatique… Partenaire privilégié de l'ADM 79, le Département des Deux-Sèvres comptera parmi les exposants avec deux stands, l'un sera animé par son agence d'ingénierie départementale ID 79 et l'autre sera partagé avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et verra les techniciens de la collectivité départementale accueillir élus et fonctionnaires locaux pour échanger notamment autour du déploiement de la fibre optique.

130.000 € de subvention

« *Le Département est un partenaire fidèle de l'ADM à laquelle il accorde 130.000 € par an. En tant que chef de file de la solidarité territoriale, il a tout intérêt à l'avoir car l'association des maires par son rôle assure cette solidarité,* estime Gilbert Favreau. Selon le président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, « *l'idée d'un congrès est excellente car il y a d'abord le contact physique autour d'un salon qui accueille les partenaires des maires et des ateliers qui permettent d'aborder des sujets d'actualité.* » Egalement partenaire de l'ADM 79, le SIEDS, l'autorité du service public de l'électricité des Deux-Sèvres s'est engagé dès la première édition. « *Le SIEDS accompagne le développement de ses 256 communes adhérentes en les aidant dans le financement de leurs aménagements. En 2018, il a accompagné les communes à hauteur de 11 millions d'euros. C'est dans la logique de ses valeurs historiques, la solidarité et la proximité qu'il s'est rapproché de l'ADM 79* » conclut Alain Gabilly, vice-président du SIEDS.

en savoir plus

Le 3e congrès des Collectivités des Deux Sèvres aura lieu le jeudi 6 juin à partir de 8 h 30 au parc des Expositions, au Dôme de Noron. Au programme : assemblée générale, ateliers et remise de trophée.

association

L'ordre national du Mérite en assemblée

C'est à la salle polyvalente de Neuvy-Bouin que s'est réunie l'assemblée générale annuelle de le section départementale des Deux-Sèvres de l'ordre national du Mérite.
Rapport d'activités, rapport moral, projets 2019 ont été largement évoqués et appréciés par les autorités présentes qui ont souligné les valeurs portées. La section des Deux-Sèvres a été présentée comme riche de la diversité de celles et ceux qui la composent et riche de ses engagements, en particulier auprès des jeunes, relais transmetteurs de mémoire de demain et défenseurs des valeurs citoyennes de la France dans l'espoir d'un avenir meilleur.
Parmi les faits soulignés, le premier prix national de la convention Éducation citoyenne, obtenu par des élèves de Lezay, deux ans après d'autres élèves deux-sévriens. Ou bien l'action inter-ordres qui a eu lieu le 17 mai dernier, avec la Légion d'honneur et les Palmes académiques, au musée d'Agesci de Niort, dont la thématique portait sur les croix et médailles.

La remise officielle du drapeau nord Deux-Sèvres.

La section des Deux-Sèvres de l'ANMONM, compte 182 adhérents, sous la présidence d'Irène Joly. Elle regrette *« qu'il y ait trop de personnes décorées en Deux-Sèvres qui n'adhèrent pas : être décoré n'est pas une fin en soi, mais un nouveau point de départ* », insiste-t-elle.
L'assemblée s'est achevée par la remise officielle du nouveau drapeau nord Deux-Sèvres à Michel Delobel. Puis, ce fut le dépôt de gerbes au monument aux morts.

Contact adhésion : Irène Joly, présidente. Tél. : 06.07.75.87.93. Courriel : irenejean.joly@orange.fr

de garde

> **Kinésithérapie respiratoire pédiatrique.** Numéro d'appel : 0.820.825.600.
> **Médecins, dentistes et ambulances.** Numéro d'appel unique pour le département : le 15.
> **Pharmacies - Urgence de nuit.** Entre 20 h et 9 h du matin pour Niort et Thouars : se présenter ou téléphoner au commissariat de police (Niort : 05.49.28.72.00, Thouars : 05.49.66.02.00). Pour le reste du département : téléphoner à la gendarmerie la plus proche. Garde du lundi matin à Niort : pharmacie du week-end.
> **Pharmacies de garde :**
- AIFFRES : Pharmacie des Fiefs (Kielholz), 1875, route de Niort, 05.49.32.02.92.
- AIRVAULT : Pharmacie Bourdois, centre commercial Intermarché, route de Poitiers, 05.49.64.77.24.
- LEZAY : Pharmacie centrale (Boudier/Desport), 9, place de la Payse, 05.49.29.40.22.
- MAGNÉ : Pharmacie Dumont, centre commercial Super U, 463, avenue du Marais Poitevin, 05.49.35.72.53.
- MAUZÉ-THOUARSAIS : Pharmacie Augris, 8 B, place Daniel Civrais, 05.49.96.60.00.
- NUEIL-LES-AUBIERS : Pharmacie Hallaire, 31 bis, rue de la gare, 05.49.65.61.18.
- NIORT : Pharmacie Gonzalez, 97, route de Coulonges, 05.49.73.37.33.
- SAINT-AUBIN-LE-CLOUD : Pharmacie Boucher, 36, rue Edouard-Pied, 05.49.95.35.22.

en bref

SOCIÉTÉ
Prévention du suicide

L'Association régionale de prévention du suicide organise une journée d'étude, mardi 28 mai, à la salle d'animation et de congrès de l'Hélianthe, sur le thème « Le deuil après suicide ». Elle aura lieu de 9 h à 17 h. Des membres de familles endeuillées apporteront aussi leur témoignage.

Tél. 05.64.50.36.99.

SORTIE NATURE
Les oiseaux de la tourbière du Bourdet-Amuré

Ce samedi 25 mai, rendez-vous à 14 h au parking du sentier de la Maraîchine à Amuré pour une sortie nature à l'écoute des oiseaux de la tourbière du Bourdet-Amuré avec le Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes et le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres… qui, si besoin, fourniront des paires de jumelles.

Renseignements, tél. 06.17.90.62.05 et sur le site www.cren-poitou-charentes.org.

deux-sèvres | actualité

collectivités locales

La place du maire au sein de l'intercommunalité

En 2015, la loi Notre a bouleversé l'organisation des collectivités de proximité. L'adaptation des maires s'est faite à marche forcée.

La 3e édition du Congrès des collectivités des Deux-Sèvres organisée par l'Association des maires 79 aura lieu le 6 juin au parc des expositions de Niort. Le thème retenu cette année est le bloc communal. Christophe Robert, directeur d'Edile, organisme de formation des élus locaux, enseignant en droit public (Conservatoire national des Arts et Métiers), animera l'atelier consacré à cette thématique.

> « Ce sont plutôt les nouveaux maires qui démissionnent »

Que signifie la notion de bloc communal ?

Christophe Robert. « En deux mots, on a à faire depuis les municipales de mars 2014, à une nouvelle donne territoriale. Les cartes ont été complètement rebattues en matière d'agencement territorial puisqu'est intervenue au mois d'août 2015, la loi Notre, relative à la nouvelle organisation territoriale de la République. Ce texte a redéfini les périmètres des intercommunalités existantes en définissant de nouveaux seuils de population. Pour faire court aujourd'hui, toute intercommunalité doit en principe avoir au moins 15.000 habitants. Et outre la coquille qu'on a modifiée, donc le contour des périmètres intercommunaux, on a également prévu un certain nombre de transferts de compétences obligatoires au travers d'un calendrier strictement défini, par exemple par transfert automatique, notamment pour le ramassage et le traitement des déchets ménagers, pour la distribution et le traitement de l'eau potable. Toutes ces compétences ayant vocation à être progressivement transférées des communes vers l'intercommunalité. Ce n'était pas tout à fait sur la feuille de route des élus désignés en mars 2014 car la loi leur est tombée dessus quasiment un mois après. C'est allé très vite. Cela a entraîné beaucoup de changements et tout ça s'est passé sous la surveillance bienveillante des préfectures. »

Christophe Robert interviendra sur le thème du bloc communal.

Quelle est la place du maire au sein de cette nouvelle organisation ? Est-ce qu'il ne perd pas de son pouvoir d'action ?

« Les communes perdent progressivement une prérogative au profit de l'intercommunalité. Pour le maire c'est oui et non. Au niveau municipal c'est oui mais il s'avère qu'en réalité, les élus communautaires sont généralement les mêmes que l'on va trouver dans les municipalités. En ce sens-là, la loi oblige à un cumul des mandats. Au niveau des intercommunalités, on va trouver la plupart du temps les maires qui vont siéger. Ils ont un droit de regard mais qui n'est plus au niveau municipal. En revanche, ça va peut-être progressivement diluer le pouvoir de chacun des maires et de chacune des communes au sein d'une grande intercommunalité puisque par définition quand on augmente l'importance démographique de l'intercommunalité, on met plus de maires dans la balance. Un maire pèsera pour un au niveau de l'intercommunalité alors qu'avant il pesait pour 100 % au niveau de sa commune. Il lui faut donc faire des concessions, des choix, des réflexions collectives, etc. »

On dit qu'un maire sur deux ne se représentera pas en 2020. Sont-ils découragés ?

« Ces données alarmistes, ça fait 20 ans que je les entends. Il y a un monde entre ce qu'ils déclarent à 8-10 mois du scrutin et ce qui se passera le jour J. On sera plus sur du 30 à 40 % de maires qui ne repartiront pas, je pense. Il y a eu quand même un gros renouvellement dans le paysage municipal depuis 2001. Pour deux raisons. Tout d'abord avec la mise en place de la parité, avec un renouvellement de fait et deuxième explication qui est d'ordre démographique puisqu'on a aujourd'hui toute la génération issue du baby-boom. Ce sont des jeunes retraités qui sont prêts à s'investir dans la vie locale. L'état d'esprit ensuite. Deux choses constatées en France. Les élus de l'ancienne génération estiment avoir rempli leur mission et qu'il est temps de passer la main. Il y a également un phénomène étrange que j'ai observé en 2014. Certains élus sont prêts à repartir pour deux trois ans mais pas forcément pour finir leur mandat mais pour assurer un tuilage afin de faire aboutir un projet. Mais il est vrai que depuis 2014 un certain nombre d'entre eux a sous-estimé l'ampleur de la tâche. Et il est vrai qu'on observe les démissions plutôt chez les nouveaux que chez les anciens. »

Le salut des maires et des communes passe-t-il par la création d'une commune nouvelle ?

« On sort de la loi Notre bien entendu, puisque c'est une affaire d'élus décidée par les élus. Ça se discute. On a manifestement une divergence de points de vue entre le ministère de l'Intérieur qui encourage la création de communes nouvelles. D'un point de vue local, c'est controversé. Quand c'est fait à l'échelle humaine avec un regroupement de deux-trois communes pour maintenir une école, un service public de proximité… ça ne pose pas de soucis. Mais il est vrai que certains maires ruraux sont contraints d'opter pour la commune nouvelle par résignation par rapport à la perte de pouvoir dans le réseau intercommunal. Le principe a été fortement incité au départ, au travers de carottes fiscales, lesquelles dureront ce qu'elles dureront. Est-ce que le dispositif fiscal n'a pas créé un effet d'aubaine ? Je pense qu'il y a matière à questions. »

Propos recueillis
par Jean-François Minot

le programme

- **> 9 h 40.** Inauguration.
- **> 10 h 20.** Assemblée générale de l'ADM79.
- **> 10 h 50.** « Bloc communal. Quel bilan ? Quelles perspectives ? » avec le groupe SIEDS.
- **> 14 h 30.** « Evolutions du monde de l'énergie et concrétisations dans les Deux-Sèvres » avec le conseil départemental.
- **> 16 h 30.** Trophée 2019 du meilleur bulletin municipal et communautaire.

le billet

Gâtine

Presque deux ans que le projet de parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine est lancé. Le dossier porté par Pays de Gâtine a connu une accélération avec la visite sur le terrain de responsables du ministère de la Transition écologique et de la fédération nationale des parcs naturels régionaux. Deux jours de découverte et de travail intenses qui ont permis de passer en revue l'ensemble des atouts et des enjeux pour le territoire. Elus locaux et experts ont dû déployer des efforts de séduction auprès de la délégation qui, visiblement, en savait peu sur la Gâtine avant d'y poser les pieds. Une étape supplémentaire dans un cheminement qui s'annonce encore long. Prochain exercice, match retour à Paris pour le grand oral, en juillet.

en bref

NATURE

Rendez-vous à Sanxay

A l'occasion des « Rendez-vous aux jardins », trois visites guidées et un atelier famille sont programmés samedi 8 juin à Sanxay (Vienne) : de 9 h à 11 h 30, visite avec un animateur de la LPO et un agent du site, présentation des vestiges archéologiques et de la faune, plus particulièrement des oiseaux ; de 14 h à 16 h : atelier famille avec la création de nichoirs pour le site ; de 16 h 30 à 18 h : visite « Vestiges, faune et végétal, une cohabitation heureuse », présentation du site par Marie Vernillet, jardinier en chef ; de 21 h 30 à 23 h : visite crépusculaire avec un animateur de la LPO : observation et écoute de la faune (entrée libre).
A l'occasion des Journées nationales de l'archéologie du 14 au 16 juin, le Centre des monuments nationaux propose au public de découvrir le travail du fer durant l'Antiquité et des fouilles archéologiques subaquatiques, sur le site gallo-romain de Sanxay au cours de trois journées de démonstrations expérimentales et de fabrications artisanales.

l'essentiel

- **> p. 15-16** Niort
- **> p. 27-28** Petites annonces
- **> p. 28-29** Avis d'obsèques
- **> p. 30-31** Courses hippiques
- **> p. 31** Télévision
- **> p. 32** Éditorial
- **> p. 37** Jeux
- **> p. 38** Météo
- **> Pages centrales :** Journal des sports